

Avis de dépôt d'un addenda

Remplacement de ponts à Hawkesbury

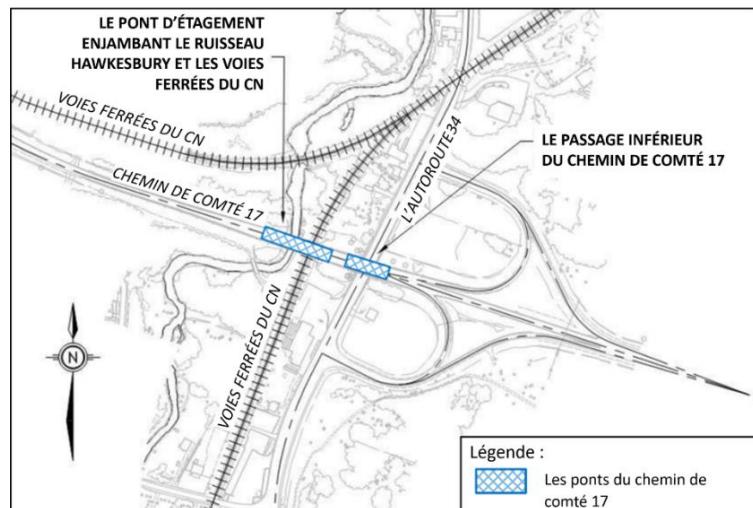
Examen du rapport d'étude environnementale sur les transports et addenda

LE PROJET

Le ministère des Transports de l'Ontario (MTO) a retenu les services de Dillon Consulting Limited et de Jacobs pour réaliser le concept préliminaire et l'addenda au rapport d'étude environnementale sur les transports (REET) pour le remplacement de ponts dans les comtés unis de Prescott et de Russell (le « projet »).

Les principales composantes du projet comprennent :

- le remplacement du pont d'étagement surplombant le ruisseau Hawkesbury et les voies ferrées du CN et du passage inférieur enjambant le chemin de comté 17 à l'intersection de l'autoroute 34;
- la modification de la bretelle de sortie en direction est et de la bretelle d'entrée en direction ouest à l'échangeur du chemin de comté 17 et de l'autoroute 34; et
- les fermetures de routes de courte durée (nécessaires pour minimiser les impacts sur les propriétés et réduire la durée globale des travaux), pendant lesquelles la circulation sera détournée.



Addenda au REET

Le projet suit le processus de planification environnementale approuvé pour les entreprises du groupe B, conformément à l'évaluation environnementale de portée générale du MTO pour les installations provinciales de transport de 1999, modifiée en 2000 (ÉE de portée générale du MTO), avec possibilité de participation du public tout au long du processus. Conformément à l'ÉE de portée générale du MTO, le promoteur doit examiner toute modification importante apportée au projet après l'émission de l'avis d'achèvement du REET (examen du REET) et préparer un addenda au REET relatif à cette modification.

Le processus d'addenda au REET du projet a fait l'objet d'un rapport qui fait état des résultats de la consultation des parties prenantes, de la communauté autochtone et du public, des mises à jour des conditions existantes et d'une description des changements apportés au concept préféré. L'addenda au REET est maintenant disponible sur le site Web du projet (www.cr17bridges.com) pour une période de consultation publique de 30 jours, soit du **21 janvier 2025** au **22 février 2025**.

COMMENTAIRES

Les personnes intéressées sont invitées à examiner l'addenda au REET et à faire part de leurs commentaires à l'équipe de projet avant le **22 février 2025**. Si vous avez des commentaires ou des questions, ou si vous souhaitez figurer sur la liste de diffusion du projet, veuillez utiliser la fonction « Contactez-nous » sur le site Web du projet (www.cr17bridges.com) ou contacter l'une des personnes suivantes de l'équipe de projet :

Brad Craig, ing.
Consultant-gestionnaire de projet
Dillon Consulting Limited
130, avenue Dufferin, bureau 1210
London (Ontario) N6A 5R2
Tél. : 519 438-1288, poste 1318
Courriel : BCraig@dillon.ca

Joanna Zhang, ing.
Ingénierie de projet principal
Ministère des Transports de l'Ontario
1355, boul. John Counter, C.P. 4000
Kingston (Ontario) K7L 5A3
Tél. : 613 539-7564
Courriel : Joanna.Zhang2@ontario.ca

En outre, une demande d'arrêté pris en vertu de l'article 16 exigeant un niveau d'étude plus élevé (c.-à-d. une EE complète) ou imposant des conditions (p. ex., en exigeant des études supplémentaires) peut être adressée au ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (MEPNC), uniquement si l'arrêté sollicité permet de prévenir, d'atténuer ou de pallier les incidences négatives sur les droits ancestraux des peuples autochtones et leurs droits issus de traités protégés par la Constitution. Les demandes fondées sur d'autres motifs ne seront pas prises en considération. Toute demande doit comporter les coordonnées et le nom complet de la personne qui la formule et être reçue avant le **22 février 2025**.

Les demandes doivent préciser le type d'arrêté sollicité (demande de conditions ou demande d'EE complète), la manière dont l'arrêté peut prévenir, atténuer ou pallier les incidences négatives potentielles sur les droits ancestraux des peuples autochtones et leurs droits issus de traités, ainsi que toute information à l'appui des affirmations contenues dans la demande pour permettre au ministère d'en entamer efficacement l'examen. Toute demande doit être envoyée par écrit ou par courrier électronique aux coordonnées suivantes :

Ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs
Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs
777 Bay Street, 5th Floor
Toronto (Ontario) M7A 2J3
Courriel : Minister.MECP@ontario.ca

Directrice de la Direction des évaluations environnementales
Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs
135 St. Clair Ave. W, 1st Floor
Toronto (Ontario) M4V 1P5
Courriel : EABDirector@ontario.ca

Un exemplaire de la demande doit également être envoyé aux membres de l'équipe de projet (MTO et Dillon) par courrier ou par courriel aux coordonnées indiquées ci-dessus.

Les renseignements seront recueillis conformément à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. À l'exception des renseignements personnels, tous les commentaires recueillis seront versés au dossier public. Si vous avez des exigences en matière d'accessibilité pour participer au projet, veuillez communiquer avec l'une des personnes de l'équipe de projet indiquée ci-dessus.

This notice is available in English upon request.

Avis publié le 21 janvier 2025.